

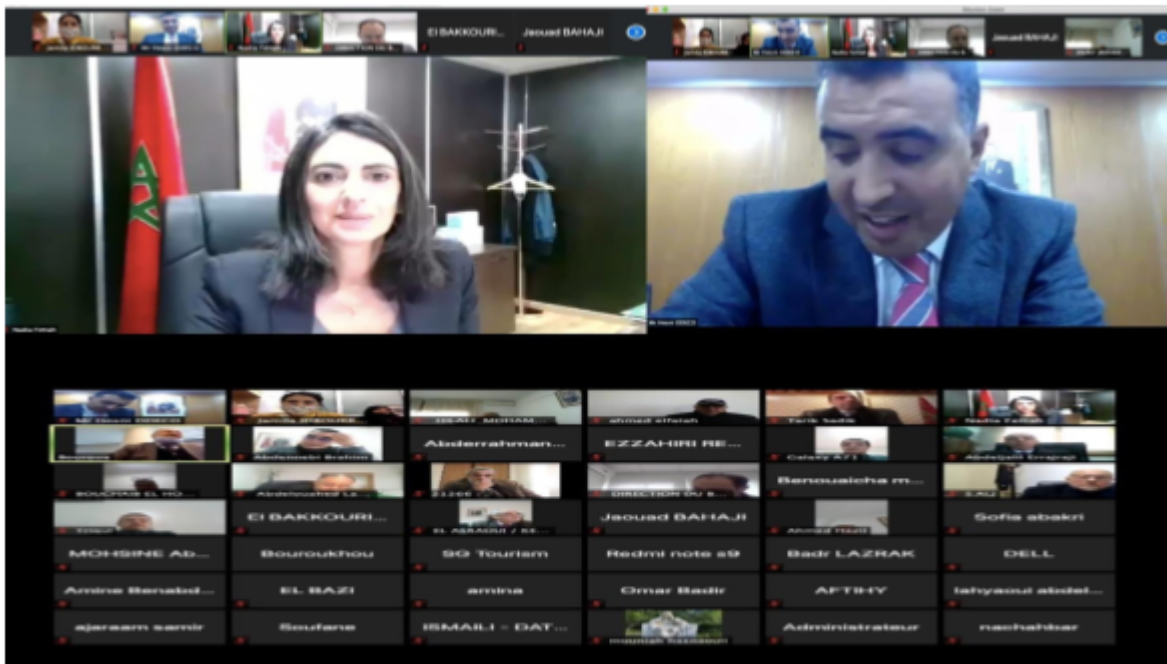


[Accueil](#) > Madame la Ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale, préside le conseil d'administration de l'Office du Développement de la Coopération

Madame la Ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale, préside le conseil d'administration de l'Office du Développement de la Coopération

5 janvier 2021

Madame la Ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale, préside le conseil d'administration de l'Office du Développement de la Coopération



Madame la Ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie sociale, Nadia Fettah, a présidé la réunion du Conseil d'administration de l'Office du Développement de la Coopération, qui s'est tenue le mardi 5 janvier 2021. A cette occasion, Madame la Ministre a rappelé les circonstances particulières et exceptionnelles que notre pays et le monde ont connues au cours de l'année 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, qui a provoqué une crise économique, sociale, mondiale et historique qui a affecté négativement le secteur coopératif national, comme c'est le cas avec d'autres secteurs.

La crise ayant conduit à un arrêt quasi complet de l'activité professionnelle pour la plupart des coopératives, et une baisse des commandes a été enregistrée aux niveaux national et international,

ce qui d'une part a conduit à une forte baisse des ventes, et d'autre part, toutes les expositions et manifestations commerciales dont les coopératives dépendent ont été annulées., en plus de la quasi-arrêt des exportations, qui a conduit à une baisse des exportations.

Madame la Ministre a également mentionné que, depuis l'émergence des premiers indicateurs de cette pandémie, une cellule de veille a été mise en place composée des cadres d'administration centrale et des responsables régionaux du ministère et de l'Office du Développement de la Coopération. Cette cellule a été chargée de suivre l'impact de la pandémie sur la performance des coopératives et sur les adhérents dans différents secteurs et dans différentes régions. Aussi elle a été chargée de mener une réflexion constante et de proposer les solutions et réponses possibles en fonction de l'évolution de la pandémie et qui sont de nature à minimiser l'impact sur les coopératives en plus de l'accompagnement des coopératives, pour bénéficier des mesures prises par notre pays dans le cadre du comité de veille économique.

Madame la Ministre a ajouté que des mesures ont été prises, soit en s'appuyant sur ses propres ressources, soit en mobilisant des partenaires du secteur privé et de la société civile, pour accompagner les coopératives et atténuer les effets de la pandémie. Ces mesures ont porté sur l'appui à certaines coopératives pour convertir leurs activités, comme le cas des coopératives de couture qui ont été reconverties pour contribuer à la production des masques en bénéficiant de l'exonération des frais de certification, ou sur le truchement de la formation à distance pour renforcer les capacités des coopératrices et coopérateurs durant la période de l'état d'urgence, une telle action qui a eu des résultats exceptionnels.

D'autres mesures ont porté sur la promotion de la commercialisation des produits des coopératives, soit de façon directe à travers le lancement du programme « Solidaires avec les Coopératives » ou indirectement, en facilitant leur accès aux plateformes du commerce électronique, qui est une solution stratégique de commercialisation des produits des coopératives dans l'état actuel et dans le futur.

D'autre part, le ministère a veillé à faciliter l'accès des coopératives aux produits de financement disponibles, tels que « Damane Oxygène », « Damane Relance » et le programme « Intelaka », et ce compte tenu de sa pleine conviction en l'importance de ces entreprises sociales qui contribuent positivement au développement économique de notre pays et constituent un pilier de base pour l'autonomisation économique de l'ensemble des couches de la société, en particulier les femmes et les jeunes du monde rural.

En ce qui concerne l'approche genre, Mme la Ministre a rappelé que le Ministère a lancé un ensemble de programmes visant l'autonomisation économique des femmes pour contrer les effets de la pandémie Covid 19 sur les femmes, en particulier dans le monde rural, comme le cas du prix de la meilleure idée pour développer un projet de coopérative de femmes à l'occasion de la première édition du concours «Lalla Al Motaawina» organisé à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Ainsi que le programme «Mouaazara» pour contribuer au financement de projets de développement au profit des institutions, sociétés et réseaux associatifs œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Pour sa part, M. Youssef Hosni, Directeur de l'Office du Développement de la Coopération, a passé en revue les réalisations exceptionnelles qui ont été accomplies au cours de l'année 2020 malgré les circonstances exceptionnelles et qui ont porté le nombre des coopératives créées durant l'année 2020, à plus de 4000 coopératives, ce qui signifie la création au moins 20 mille emplois, étant donné que le nombre minimum de membres de la coopérative est limité à au moins cinq membres. Ainsi, le

nombre total de coopératives dans notre pays a atteint 40 500, avec plus de 646 000 coopératrices et coopérateurs, dont les femmes représentent 35%.

En conclusion, Madame la Ministre a affirmé qu'elle continuera à soutenir ce secteur et l'Office de Développement de la Coopération et son positionnement afin qu'il joue le rôle principal dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire en harmonie avec les différents acteurs sur le terrain pour parvenir à une convergence des programmes et éviter de gaspiller les efforts.

Source URL:

<http://test.odco.gov.ma/fr/content/madame-la-ministre-du-tourisme-de-lartisanat-du-transport-a%C3%A9rien-et-de-leconomie-sociale-0>